

C'est la Guerre ! – “Sous la Bannière” N° 162 (Juillet et août 2012)

C'EST LA GUERRE

« Ne pensez-pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. » (Math X-34)

Voilà donc deux mille ans que le divin maître est apparu pour instaurer la guerre, et jusque dans les familles, « *car l'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison* » (Math X-36).

Des millions de martyrs en ont témoigné à travers les siècles. Les quelques périodes de paix relative n'ont été que des épisodes où le glaive des Rois ou des chevaliers a refoulé les païens et les hérésies. Mais cette guerre entre le bien et le mal, entre la Vérité et l'erreur, entre fidèles et infidèles, entre l'injustice et la justice, cette guerre dure depuis deux mille ans.

C'est la guerre entre les deux cités, sous les deux étendards, dont Saint Ignace décrit le combat dans ses exercices. D'un côté le Christ-Roi, notre chef ; de l'autre Lucifer et ses cohortes.

Il faut choisir ! De toute nécessité, car il y va du salut de notre âme ! « *Car celui qui n'est pas avec moi est contre moi* » (Math XII-30) dit le Seigneur.

Mais après 1960 années, la guerre a pris une nouvelle tournure, qui trouble et perd beaucoup d'âmes.

Lucifer, par une mystérieuse permission divine a réussi à s'infiltrer “*jusqu'au plus haut sommet*” de l'Église hiérarchique, et il règne désormais dans Rome même, et jusqu'au trône de Pierre, selon la prophétie de Léon XIII : « *Là où fut institué le siège du bienheureux Pierre, et la chaire de la Vérité, là ils ont posé le trône de leur abomination dans l'impiété* » (Exorcisme de Léon XIII, supplique à Saint Michel Archange).

C'est désormais à Rome même qu'est déployé l'étendard de Lucifer, et la nouvelle religion issue du funeste Concile Vatican II, et de ses non moins funestes suites et conséquences ; de l'apostasie immanente d'Assise et des conciliabules de toutes les religions. Là est le siège de la “**Religion de l'Homme**”.

Tandis que la **religion de Dieu**, celle qu'ont prêchée Notre-Seigneur Jésus-Christ, les apôtres, les Pères, les docteurs et les Saints, et le magistère des Papes d'avant le concile, ne trouve plus que les résistants de la tradition, grâce à l'héritage “de survie” de Monseigneur Lefebvre.

C'est toujours la guerre, le glaive.

Mais entre la “*religion de Dieu*” et la “*religion de l'homme*”. Entre les serviteurs du Christ-Roi que nous sommes et devons rester ; et ceux qui proposent à Rome la religion universelle de l'antéchrist sur les bases des conciliabules d'Assise.

Les deux étendards s'affrontent. Mais certains cherchent *l'intelligence avec l'ennemi*, l'entretiennent en sous-main, soigneusement cachée sous des *secrets*.

Dans le camp de la religion de l'homme, on espère infiltrer la Tradition par des promesses fallacieuses, pour faire plier et ranger son étendard... cacher le drapeau... ne plus combattre la religion de l'homme. On irait jusqu'à “promettre” de croire en Dieu, pourvu qu'on arrête de prétendre qu'Il ait des droits !

Pour la religion de l'homme, entretenir ainsi l'intelligence avec l'ennemi, ce n'est pas trahir.

C'est au contraire une tactique de combat d'une diabolique intelligence, qui gagne du temps, fait baisser les bras, entretient les illusions d'une paix impossible, divise les esprits et sème le trouble, favorise les mous, les teintés de libéralisme, les craintifs, et les opposent aux combattants clairvoyants et courageux.

Mais sous l'étendard de la religion de Dieu, dans la Tradition, l'intelligence avec l'ennemi, avec la religion de l'homme, est infiniment grave, car c'est à la tête qu'elle se manifeste et se maintient, dans les circonstances présentes.

C'est à Menzingen, chez Monseigneur Fellay et dans son entourage immédiat, que l'intelligence est entretenue avec la Rome moderniste, sous couvert de *Secret* soigneusement entretenu, tant il est vrai que le "*poisson pourrit par la tête*".

Et cette trahison capitale serait sans doute déjà réalisée sans la réaction d'une "base" qui la refuse, et veut rester fidèle à l'héritage de Monseigneur Lefebvre.

Mais elle n'en chemine pas moins !

Il est donc urgent de voir clair, et de se préparer à ce qui va suivre.

Ces réflexions me semblent nécessaires sur les axes suivants : les limites de l'obéissance, et celles de la confiance tout d'abord. Car c'est à partir de ces deux vertus qu'on cherche à endormir la vigilance des militants que nous devons être ⁽¹⁾.

Ensuite sur les infiltrations de l'ennemi à l'intérieur des instances de la FSSPX. Enfin sur la façon dont lesdites instances exercent leur pouvoir.

Les limites de L'OBÉISSANCE

Je ne suis pas sédévacantiste. Mais il me semble que les débats qui se développent autour de cette question nous égarent sur des problèmes que nul d'entre nous n'est compétent pour résoudre. Car il n'existe aucune autorité supérieure au Pape qui puisse le juger !

Par contre, nous devons obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Supposons qu'une jeune fille reçoive l'ordre de son père de se prostituer. Il est évident qu'elle ne doit aucune obéissance à cet ordre. Et qu'elle doit lui résister, par tout moyen en son pouvoir, y compris la fuite et la force si elle le peut.

Mais il serait vain pour elle, de se poser la question de savoir si son père reste son père ! Quelque criminel qu'il soit, son père restera toujours son père ! Elle peut et doit prier pour lui ; mais elle doit lui résister, car elle doit obéir à Dieu d'abord.

Que m'importe que Benoît XVI soit pape ou pas ? Il me suffit de voir qu'à l'évidence il prêche l'apostasie avec Assise, et l'équivalence salvatrice de toutes les religions fausses avec la seule vraie. Ce que Benoît XVI, comme ses prédécesseurs qu'il porte sur les autels, prêche par l'exemple en priant dans les synagogues, les temples protestants, ou les mosquées, et en réhabilitant les hérétiques les plus notoires comme Luther ou Calvin ! Au mépris des milliers de martyrs qu'ils ont massacrés, déshonorés et torturés !

Cela me suffit. Je dois préserver ma Foi en obéissant à Dieu, et en résistant à Benoît XVI et, selon le qualificatif d'antichrist que donnait Monseigneur Lefebvre à ceux qui gouvernent à Rome en ce moment même.

Et ceci par tous les moyens en mon pouvoir.

¹ Militant terme de théologie. "Qui appartient à la milice de Jésus-Christ" (Dictionnaire Limé).

Le qualificatif de “sédévacantiste” est mis ici à toutes les sauces pour disqualifier et déconsidérer ceux qui veulent obéir à Dieu plutôt qu’aux antichrist qui règnent à Rome !

C’est un faux problème, dans lequel je refuse de m’égarer. Mais ce dont je suis sûr, c’est que nous devons conserver la Foi, et combattre dans *le camp de l’Église* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, contre *le camp de la religion de l’homme*, qui déploie son étendard à Rome depuis le funeste concile Vatican II !

Dans cet affrontement, dans cette guerre, le camp de la Tradition s’appuie aujourd’hui sur quelques couvents fidèles, et principalement sur la Fraternité que nous avons héritée de la salutaire réaction de son vénéré fondateur : Monseigneur Marcel Lefebvre. Et sur les quatre évêques qu’il a sacrés en 1988.

Or Monseigneur Fellay, qui se maintient à la tête de la FSSPX, entretient depuis quelques années l’intelligence avec l’ennemi ! Il ne rêve que de “prélature”, d’accords pratiques, c’est-à-dire de “ralliements” mal déguisés sous des secrets de polichinelle. **C’est une trahison !**

Trahison contre l’héritage du fondateur.

Trahison contre les autres évêques, contre ses prêtres, contre ses fidèles ; parmi lesquels il sème la division entre les libéraux, qui accepteraient une fausse paix, et les antilibéraux qui veulent avant tout défendre la Foi, et servir sous l’étendard du Christ-Roi !

Le général Patton expliquait à ses troupes qu’elles devaient craindre leurs généraux. “*Car, s’ils sont bons, et que vous êtes mauvais, ils vous botteront le c... Mais s’ils sont mauvais, même si vous êtes bons, c’est l’ennemi qui vous bottera le c...*”

Le général Patton n’est peut-être pas une référence ecclésiastique mais pourtant, un théologien de renom me disait un jour que rien ne devait céder le pas au “bon sens” pas même ladite théologie. Et les propos du général Patton que je viens de citer relèvent du pur bon sens, aussi indispensable que l’ordre des faits sur lesquels il s’appuie.

Cependant, il en est de même, jusque dans l’ordre ecclésiastique. Car lorsque le chef de celui-ci, fut-il général des jésuites, ou supérieur d’une congrégation, ou abbé d’un monastère bénédictin, devient “mauvais”, ses inférieurs deviendront, peu ou prou, sujets à l’ennemi, qui se chargera de leur botter le derrière, ou de les entraîner à sa suite !

Le patriarche des moines d’Occidents, Saint Benoît lui-même, le prévoit dans sa règle au chapitre LXIV (64) (*de l’établissement de l’abbé*) :

« *Si, par malheur, il arrivait que la communauté tout entière élût à l’unanimité une personne complice de ses dérèglements, lorsque ces désordres parviendront à la connaissance de l’Évêque au diocèse duquel appartient ce lieu, ou des Abbés et **des chrétiens du voisinage**, qu’ils empêchent le complot des méchants de prévaloir, et qu’ils pourvoient eux-mêmes la maison de Dieu d’un dispensateur fidèle, assurés qu’ils en recevront une bonne récompense, s’ils le font pour un motif pur et par le zèle de Dieu, de même qu’ils commettraient un péché s’ils s’y montraient négligents.* »

Remarquez ici les instances auxquelles Saint Benoît fait appel pour résorber la crise du monastère, ou de la congrégation, et rétablir un ordre malheureusement perturbé.

C’est d’abord *l’Évêque*. Dans la triste affaire Fellay, il y en a trois à qui il appartient d’intervenir ; et qui l’ont fait.

Puis, *des abbés*. C’est-à-dire des supérieurs de congrégations proches. Dans ladite affaire, deux ou trois supérieurs de congrégation sont intervenus, on le sait !

Quant aux *chrétiens du voisinage*, ils ne comportent pas que des “chiens muets” !

Quoi qu’il en soit le texte de Saint Benoît que nous venons de citer ne peut être pris pour la prédication d’une révolte, ou d’une invitation à la contestation. Qui le croirait quand ces lignes sont

au chapitre 64 de la règle édictée par saint Benoît pour ses moines ? Règle qui commence, dès les premières lignes de son prologue par ces mots : « *À toi donc s'adresse en ce moment ma parole, qui que tu sois, qui, renonçant à tes propres volontés pour militer sous le vrai roi, le Seigneur Jésus-Christ, prends en main les puissantes et glorieuses armes de l'OBÉISSANCE.* »

L'OBÉISSANCE ?

C'est tout le fondement de la spiritualité bénédictine. Pourtant, 64 chapitres plus loin, pour parer aux abus possibles de cette "obéissance", Saint Benoît fait appel aux Évêques, aux autres abbés, et aux "*chrétiens du voisinage*" ! Sous peine de "*péché*", et sous la promesse d'une "bonne récompense", pourvu qu'on le fasse pour "*un motif pur et pour le zèle de Dieu*".

Pourquoi ?

Parce que, précise Saint Bernard « *Ce n'est pas une obéissance lépreuse, ni une patience de chien qu'on attend de vous ; l'obéissance est cette nourriture délectable dont le Seigneur nous dit qu'elle est de faire **la volonté de son Père.*** »

Et le même Saint Bernard ajoute la condition : « *Je suppose naturellement que cet homme (le supérieur) n'ordonne rien qui soit contraire à la loi de Dieu ; si un tel cas se produisait, l'unique règle qu'on pourrait suivre serait à mon avis celle que donne l'apôtre Pierre : il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* » (Act V-29)

Ainsi, quel que soit mon supérieur, fût-il Monseigneur Fellay, fût-il le Pape, ou même un "*ange venu du Ciel*" ⁽²⁾, s'il me demande d'adhérer au modernisme, à l'œcuménisme, à Assise ou à la nouvelle messe, je dois lui refuser l'obéissance et la réserver à Dieu.

Sinon, l'obéissance aux hommes devient un péché ! Et même le simple "Chrétien du voisinage" que je suis a le devoir de résister aux actes tyranniques d'un "supérieur", fût-il évêque !

Et Dieu sait, depuis le Concile, (et même avant !) à combien de centaines d'évêques nous avons dû résister pour conserver la FOI ! Alors, un de plus ou un de moins... !

Nature et limite de la CONFIANCE

Pour le langage courant, la **confiance**, c'est l'espérance ferme en quelqu'un, ou quelque chose, qui ne nous trompera pas. C'est notoirement le fondement de l'obéissance envers son supérieur en qui l'on espère qu'il nous conduira dans le droit chemin de la Vérité. Si la confiance vient à se perdre, que deviendra l'obéissance ? Et si des motifs graves viennent à ébranler l'obéissance ou à la rendre impossible, où la confiance pourra-t-elle subsister ?

Pourtant, la confiance n'est-elle pas un sentiment, sinon un besoin naturel à l'homme ?

*Oh, de se confier, noble et douce habitude,
Non ! mon cœur n'est point né pour vivre en solitude.* ⁽³⁾

Mais à qui se fier ? Prenons garde aux conseils de la sagesse ; car "*maudit l'homme qui se confie dans l'homme*".

En somme, la confiance se mérite !

Surtout dans une guerre comme celle qui se livre en notre temps, entre l'Église de Jésus-Christ, Dieu et Homme, et l'église de l'homme issue de Vatican II.

Dans cette guerre, nous devons combattre pour la défense de la Foi, et celle-ci étant devenue notre "*Bien commun*" à tous, évêques, prêtres et fidèles ont un droit absolu de connaître les phases

² Saint Paul : "qu'il soit anathème" !

³ André Chénier Eleg.12

de ce combat ; tout dialogue, tout engagement, tout traité doit être connu de tous ; c'est la condition évidente de *la confiance*, condition pour chacun de son *obéissance* !

Ainsi procédait Monseigneur Lefebvre dans son combat providentiel contre les “antichrist” qui “découronnaient” à Rome le Christ-Roi !

Aucun de ceux qui l'ont connu ne pourrait ici me contredire !

Avec Monseigneur Lefebvre, tout était clair, transparent, limpide, public. Il répondait à toutes les lettres, même de simples fidèles, même à ses contradicteurs. Pour que “nul n'en ignore”, il convoquait la presse, les médias, la télé ! (J'y fus plusieurs fois). Il en écrivait des livres, publiait ses discours... (ceux-là même qui gênent aujourd'hui les instances de Menzingen, qui va jusqu'à faire des procès devant les tribunaux païens de la république dite française à ceux qui osent les publier à nouveau !)

Une procédure scandaleuse !

Un petit éditeur français s'est avisé il y a peu, d'éditer en trois volumes l'intégrale des sermons, conférences, discours et interviews de Monseigneur Lefebvre.

On aurait pu croire que l'équipe dirigeante de la FSSPX à Menzingen aurait eu à cœur depuis longtemps de faire éditer cette collection ?

Que non point ! Bien au contraire !

Au mépris des conseils de l'apôtre des gentils, qui ordonne de ne pas porter devant les tribunaux des païens, des querelles ou différents entre chrétiens, les despotes établis à Menzingen sont venus de Suisse Allemande assigner l'éditeur des textes de Monseigneur Lefebvre devant les tribunaux de la république dite française, pour lui faire interdire et “saisir” cette édition !

Ceci sur l'argument insensé que les droits d'auteurs seraient propriété de la FSSPX ! Alors qu'il s'agit de discours et de conférences publics, enregistrés, publiés et diffusés de toutes parts ! Non seulement cette édition n'apportait rien que l'on n'ait pu déjà connaître, mais son seul intérêt était d'en présenter une collection complète, mis en ordre par date.

Mais cette édition contrariait les thèses de Menzingen et du livre de l'abbé Célier, selon lesquelles Monseigneur Lefebvre ne parlerait plus aujourd'hui comme il parlait de son vivant. Supposition commode pour trahir sa pensée et ses actes vingt-cinq ans après sa disparition.

Cette scandaleuse procédure, (en dehors de son caractère et de son coût) prouve à l'évidence une chose très grave !

C'est que l'équipe de Menzingen, pour entretenir “l'intelligence avec l'ennemi” et préparer sa trahison, fait tout pour museler et faire taire le fondateur de la Fraternité !

Cette triste équipe collabore ainsi à confirmer l'excommunication (nulle et injuste), mais cependant jamais levée et subsistante, de Monseigneur Lefebvre ! Car le droit canon interdit de publier les écrits et discours d'un excommunié !

Nous sommes bien ici en présence d'une scandaleuse trahison, dont la honte dégouline sur la mitre de Monseigneur Fellay.

À qui prêter “serment” ?

Tandis qu'aujourd'hui, la direction générale de la FSSPX à Menzingen, s'efforce depuis près d'un an de cacher ses tractations, ses “intelligences avec l'ennemi”, derrière des paravents, des

“*secrets*”, jusqu’à des “*serments de secrets*”, comme celui qu’on a exigé des membres du chapitre général de ladite Fraternité qui vient de se tenir à Écône le 16 juillet dernier ⁽⁴⁾.

Personnellement, je préfère le “*serment antimoderniste*” que Saint Pie X exigeait de tous les prêtres, et que l’église conciliaire s’est empressée de supprimer !

Or ce serment était public !

Voudrait-on le remplacer par un serment de secret ? ou d’allégeance inconditionnelle à Monseigneur Fellay ?

Croirait-on, par cette mesure illusoire, étouffer les rumeurs, quand on ne fait que les multiplier ?

Oublierait-on les propres paroles du Sauveur lui-même : « *Il n’y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni rien de secret qui ne doive être connu* » ? (Math X-26).

Or ce qui est en jeu (particulièrement dans ledit chapitre), **c’est la Foi**, notre bien commun à tous ; et encore les biens que tant de fidèles ont confiés à l’œuvre de Monseigneur Lefebvre !

Ce qui était en jeu, c’était un débat sur les “dialogues” avec Rome ; sur les propositions qui se cachent sous les “secrets”.

« *Entre en société avec nous, n’ayons qu’une même bourse pour nous tous* », prophétisait Salomon (Prov. I-14).

Souvenons-nous des conseils de la Sagesse :

« *Mon fils, si les pécheurs (les modernistes) t’attirent par leurs caresses, ne te laisse pas gagner par eux* » (Prov. I-10).

Serons-nous rassurés par la “*Déclaration du Chapitre général de la FSSPX*” publié le 19 juillet 2012 sur son site ?

Oui, en partie. Surtout à cause de la référence qu’il donne aux paroles de Monseigneur Lefebvre :

« *Enfin nous nous tournons vers la Vierge Marie, elle aussi jalouse des privilèges de son divin Fils, jalouse de sa gloire, de son Règne sur la terre comme au Ciel. Combien de fois elle est intervenue pour la défense, même armée, de la Chrétienté contre les ennemis du règne de Notre-Seigneur ! Nous la supplions d’intervenir aujourd’hui pour chasser les ennemis de l’intérieur qui tentent de détruire l’Église plus radicalement que les ennemis de l’extérieur. Qu’elle daigne garder dans l’intégrité de la foi, dans l’amour de l’Église, dans la dévotion au successeur de Pierre, tous les membres de la Fraternité Saint Pie X et tous les prêtres et fidèles qui œuvrent dans les mêmes sentiments, afin qu’elle nous garde et nous préserve tant du schisme que de l’hérésie.*

Que Saint Michel archange nous communique son zèle pour la gloire de Dieu et sa force pour combattre le démon.

Que saint Pie X nous fasse part de sa sagesse, de sa science et de sa sainteté pour discerner le vrai du faux et le bien du mal, dans ces temps de confusion et de mensonge ». (Monseigneur Marcel Lefebvre, Albano, 19 octobre 1983)

Mais d’autres passages de ladite déclaration ne laissent pas que de nous inquiéter.

Ainsi, dans le troisième alinéa, nous lisons cette vérité que “*le pouvoir suprême de gouvernement sur toute l’Église revient au pape seul, vicaire de Jésus-Christ*”. Oui ! Mais de quelle Église ? La seule Église de Jésus-Christ ? Ou bien l’église conciliaire ?

⁴ Site officiel du district de France le 16 juillet 2012

Est-ce avec cette dernière que le Chapitre général a “*défini et approuvé des conditions nécessaires pour une éventuelle normalisation canonique*” ? (2è alinéa)

Et lesquelles ? C'est un secret !

Qu'on le veuille ou non, cela sent à plein nez la “prélature” dont rêve Monseigneur Fellay. “L'intelligence avec l'ennemi” semble bien devoir perdurer !

Quant à la garantie de la convocation préalable d'un “*chapitre extraordinaire délibératif*”, quel sera son poids réel quand on sait que n'y prendront part que ceux qui seront désignés et choisis par le despote qui règne à Menzingen !

HOLD-UP SUR LA FRATERNITÉ

Fasse le ciel que tout ce que je vais écrire soit le fruit de mon imagination !

Mais je ne suis pas pour deux sous imaginaire ; carence qui m'a empêché de faire fortune en écrivant des romans policiers, à l'eau de rose, ou sentimentalo-libidineux.

Ce que je sais, je le sais ! Ce qu'on me dit, je le vérifie ! Ce qu'on me transmet je le recoupe ! (surtout quand cela vient par inter-pas toujours-net.)

Depuis 40 ou 50 ans, l'œuvre de Monseigneur Lefebvre a drainé, en France d'abord, en Europe ensuite, et dans le monde, d'importants capitaux que la charité des fidèles lui a donnés, transmis ou légués, *pour* la défense de la Foi, et *contre* les déviations de ceux qui ont manipulé et détourné le Concile Vatican II. Dans cette guerre qui en résulte, ces Biens constituent l'infrastructure du combat de la Tradition.

Car dans une guerre, il faut la stratégie, mais aussi l'intendance, l'infrastructure...

La stratégie, c'est l'affaire des généraux et des officiers. En l'occurrence, dans notre résistance, ce furent les conseils de Monseigneur Lefebvre, transmis par les prêtres qu'il a ordonnés ou sacrés, (dont plusieurs l'ont trahi en se ralliant à la Rome apostate pour un statut canonique aussi mensonger qu'illusoire).

Mais une troupe ne peut aller au combat sans armes, sans munitions, sans véhicules, sans bâtiments pour dire la messe, ou faire l'école, ou sans hôpitaux pour les blessés ni maisons de retraite ; sans propriétés pour permettre à des moines ou à des moniales de soutenir les prêtres par leurs prières ; sans maisons pour accueillir ceux qui doivent refaire leurs forces par des retraites avant de retourner au combat ; supprimez donc tout cela !

Que restera-t-il ? Des généraux et des soldats qui n'auront pas même de quoi se vêtir ?

L'ennemi ne le sait que trop bien !

En 1793, il s'est approprié par la violence les biens de l'Église ! En lui permettant en 1801, par un funeste concordat, de survivre par elle-même, grâce à la charité des fidèles.

Entre 1895 et 1905, il a de nouveau chassé les congrégations, et s'est à nouveau approprié par la violence les biens de l'Église.

Et en 1970, c'est par l'intérieur de l'Église elle-même, que la révolution réalisée dans un Concile (89 dans l'Église), s'est de nouveau approprié les biens que les fidèles confiants lui avaient légués ; et chassé les fidèles de *leurs* églises, et jeté à la rue les prêtres fidèles.

Et voici qu'aujourd'hui se prépare, en grand SECRET, une nouvelle appropriation, (ou expropriation ?) des biens qu'ont accumulés, depuis 40 ou 50 ans, la charité des fidèles de la Tradition, qu'ils ont légués à l'œuvre de Monseigneur Lefebvre.

Car les “accords pratiques” (sans accords doctrinaux !) qui ont failli (provisoirement !) être signés par Monseigneur Fellay, comportaient explicitement la remise des biens de la FSSPX sous l'autorité de Benoît XVI et des évêques ordinaires des lieux où elle est implantée !

Et nous ne savons que trop ce que sont et ce que valent lesdits “ordinaires du lieu” !

Qui ne sont peut-être ni évêques, ni prêtres, si j'en crois les doutes sérieux que Monseigneur Lefebvre lui-même émettait de son vivant sur les ordinations et les sacres dans les nouveaux rites issus de Vatican II !

Hold-up sur la Fraternité !

Hold-up sur notre “bien commun” pour la défense de la Foi ?

Ce n'est pas encore fait ?

Mais nous sommes au bord ! Et c'est un devoir de parler, *avant qu'il ne soit trop tard* !

Puissent les prophéties de Jérémie empêcher le porte-plume de Monseigneur Fellay d'apposer sa signature dans un accord trompeur consacrant ledit Hold-up !

Qu'il se souvienne du sort de “*la perdrix qui couve des œufs qu'elle n'a pas pondus*” !... (Jer. XVII-11)

DE TEL-AVIV À MENZINGEN

C'est ainsi que l'on peut constater sur Internet le compte rendu d'un événement fort intéressant. Il s'agit d'une collecte de fonds, organisée à New-York en septembre 2010, par les “Amis américains de l'université de Tel-Aviv”.

Les participants sont des anciens de l'Université de Tel-Aviv, qui collectent des fonds pour aider les Juifs de la Diaspora à se rendre dans l'État d'Israël pour fréquenter l'université de Tel-Aviv. Dans les photographies figure un certain avocat nommé Maître Maximilien Krah.

Ce n'est certes qu'un détail ? Mais on peut aussi savoir que le même Maître Maximilien Krah est membre, à Dresde, en Allemagne de l'Est, du parti libéral, pro-avortement, pro-homosexuel, l'Union chrétienne démocrate (CDU), parti dirigé par “Angela Merkel”, la, chancelière, dont la carrière prendrait ses racines dans la STASI ⁽⁵⁾.

Dans une documentation, Maître Krah est présenté dans l'éditorial d'une publication du CDU, comme une “sorte de Chrétien”. Selon des sources diverses, il fréquenterait la chapelle Saint Pie V de la FSSPX à Dresde.

Maître Maximilien Krah fut choisi par Monseigneur Fellay pour assurer la défense de Monseigneur Williamson, et sans rentrer dans les détails de la triste affaire que l'on connaît, il faut savoir que c'est lui qui choisit pour cette “défense” (?) Maître Matthias Lossmann, membre du parti “Die Grünen” (les verts). Parti pro-féministe, pro-homosexuel, pro-avortement, dont un membre éminent est un certain Daniel Cohn-Bendit, bien connu en France pour son rôle de vedette dans la révolution culturelle de mai 68.

Pour se défendre, Monseigneur Williamson fut obligé de braver les foudres de Monseigneur Fellay, en prenant un autre avocat, grâce aux arguments duquel il finit par gagner son procès.

Quant à la carrière dudit Maître Krah, elle ne s'arrête pas là. Commandité par Monseigneur Fellay, il est à ce jour “délégué au conseil d'administration” de la société “AG Dello Sarto”, dont le président est Monseigneur Fellay, et dont les membres du conseil sont le premier assistant l'abbé Niklaus Pfluger, et son économe Frère Emeric Baudot.

⁵ Police secrète de l'ex-Allemagne de l'Est

En fait, la société “AG Dello Sarto” spéculé sur les fonds de la Fraternité FSSPX, dans les marchés financiers, ce qui suppose de pratiquer l’usure ! C’est une société commerciale, enregistrée le 13 janvier 2009, qui a émis 100 actions de 1000 Francs Suisses.

Quant au *carnet de chèques*, deux signatures sont requises : celle de Monseigneur Fellay, et celle d’un laïc, Maître Maximilien Krah. Tous les autres sont tenus d’agir sous la co-signature de Monseigneur Fellay et de Maître Krah !

Voilà une situation bien étrange, qui conduit à se poser bien des questions. Lesquelles ont été posées à Monseigneur Fellay.

Il y est constaté les faits suivants :

1) La disparition brutale d'importants articles théologiques sur les sites de districts de la FSSPX concernant le judaïsme et le rôle crucial joué par nos “frères aînés” (comme Monseigneur Fellay les a appelés cette année) dans les finances, la franc-maçonnerie et le communisme : aucun n'aurait pu être taxé d' “antisémites” selon les normes que l'Église catholique a honorées de tout temps.

2) Monseigneur Williamson est constamment et publiquement dénigré, humilié et insulté grossièrement.

3) Le journal gauchiste, Der Spiegel, a été choisi pour des interviews soigneusement arrangées et des histoires destinées à faire bouillir la marmite dans “l'affaire Williamson” et contribuer ainsi à la “marginalisation” de l'évêque.

4) Un article scandaleux et erroné publié dans un magazine américain de la FSSPX, “The Angeles”, dans lequel les fidèles ont appris qu'un rabbin talmudique était un saint, et que ledit rabbin a positivement contribué à la préparation de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ et à la conversion de Saint Paul.

L’auteur de l’article, constatant la confiance donnée par Monseigneur Fellay à Maître Krah, tant sur le plan financier que juridique, a cru devoir formuler comme suit les questions que l’on peut légitimement poser au supérieur général de la FSSPX :

Votre Excellence :

1) Saviez-vous que Maximilien Krah, disposant actuellement d'un pouvoir et d'une influence considérables dans des domaines importants du fonctionnement interne de la FSSPX, était Juif quand vous lui avez donné votre confiance ?

2) Qui a introduit, ou recommandé, Maximilien Krah en sa qualité d'avocat de la Fraternité Saint Pie X ?

3) Si vous n'étiez pas au courant des antécédents et des relations politiques de Krah, pourquoi n'a-t-il pas fait l'objet d'une enquête approfondie avant d'être introduit au sein de la FSSPX et de ses activités internes ?

4) Pourquoi Krah, qui n'est pas un clerc de la FSSPX ou même un associé de longue date de la Fraternité, possède-t-il un tel pouvoir dans la gestion des fonds de la FSSPX ?

5) Qui sont les actionnaires de Dello Sarto AG ? Sont-ils tous des membres du clergé de la FSSPX ou de congrégations affiliées ? Les actions sont-elles transférables par achat ? En cas de décès, de démission ou de défection d'un actionnaire, comment les actions sont-elles distribuées ? Qui, dans chacun de ces cas, a le pouvoir de conférer, de désigner, de vendre ou de disposer autrement de ces actions ? Vous ? Le gestionnaire ? Les membres du Conseil ? Le Conseil Général ?

6) Pourquoi la Fraternité Saint Pie X s'est-elle engagée dans des activités financières, ce qui peut être normal dans la société moderne, mais ce qui n'est guère susceptible d'être en

conformité avec l'enseignement de l'Église concernant l'argent, sa nature, son utilisation et sa fin ?

7) Pourquoi a-t-on autorisé Krah à faire bouillir la marmite dans "l'affaire Williamson" par l'organisation d'entrevues et d'histoires pour le magazine *Der Spiegel* ?

Comment un chrétien-démocrate est-il censé agir comme intermédiaire dans les contacts avec un journal de gauche peu recommandable ?

8) Pourquoi Krah est-il autorisé à imposer à votre frère dans l'épiscopat un avocat appartenant au parti d'extrême-gauche *Die Grünen* ?

9) Pourquoi votre frère dans l'épiscopat est-il menacé d'expulsion de la FSSPX pour avoir seulement embauché un avocat qui était réellement intéressé à la lutte contre l'accusation injuste et ridicule de l'incitation ? N'est-ce pas le cas que ceux qui appartiennent à la Maison de la Foi passent avant ceux qui sont au dehors ?

10) Pouvez-vous expliquer pourquoi votre attitude publique envers Monseigneur Williamson a changé, pourquoi vous l'avez constamment rabaissé en public, bien qu'il n'ait à aucun moment et en aucune façon riposté ?

11) Que comptez-vous faire au sujet de M. Krah qui jouit d'une grande influence par sa position au sein de la Fraternité, mais qui ne peut pas sérieusement être considéré comme quelqu'un ayant le meilleur intérêt de la Tradition catholique à cœur ? Allez-vous vous prononcer sur cette question aussi rapidement que vous l'avez fait à l'égard de Monseigneur Williamson ?

Voilà une série de questions graves que tous ceux qui, par leurs dons et leurs legs ont contribué à l'accumulation des biens de la FSSPX peuvent légitimement poser !

Car leurs générosités n'ont eu pour but que de combattre pour le maintien d'une cellule de fidélité à l'Église de toujours, et non de voir ainsi partir en fumée leurs efforts dans des spéculations foireuses de la fortune vagabonde et apatride des banques internationales dont on ne sait que trop à qui elles profitent !

DE L'ARBITRAIRE À LA TYRANNIE

Celui qui gouverne une société, quelle qu'elle soit, doit le faire dans le respect du droit des personnes qui la constituent et de leur bien commun. Selon l'adage ancien : "*Salus populi suprema lex*". (le salut du peuple est la loi suprême)

Mais celui qui gouverne sans droit : "*Ille qui non jure principatur*" ; celui qui régit contre le bien commun de ses sujets, qui abuse de son autorité par des mesures arbitraires, celui-là mérite le nom de Tyran !

C'est le cas de Monseigneur Fellay, qui se maintient au pouvoir dans la FSSPX par toutes sortes de mesures arbitraires en se fondant sur une obéissance, qui n'est due qu'à des ordres légitimes.

Ainsi par exemple les mesures par lesquelles il prétend réduire au silence d'autres évêques, qui ont autant de droit que lui de parler ; en utilisant contre eux un droit canon que seul un procès canonique pourrait rendre applicable, après audition des prévenus, et jugement rendu par un tribunal régulièrement constitué !

Monseigneur Cauchon avait plus de respect des formes dans son tribunal inique, que Monseigneur Fellay n'en a pour prétendre exclure un évêque dont les prédications gênent ses

“intelligences avec l'ennemi”, ou faire taire ceux qui prêchent avec courage et clarté contre Vatican II et le modernisme !

Ces prétentions d'usage du droit canon sont du reste particulièrement ridicules, puisque Monseigneur Fellay dirige une société dépourvue de statut canonique ! Ce que nous confirmait un peu plus haut la déclaration du récent Chapitre présidé par ledit Monseigneur Fellay, où l'on a débattu des “*Conditions nécessaires pour une éventuelle normalisation canonique*”. Aveu de l'absence de cette dernière !

Non moins arbitraires les décisions récentes de suspendre les ordinations de certains candidats aux ordres, quelques jours avant, au motif que leurs supérieurs ont manifesté leur opposition avec les “accords pratiques” envisagés par le despote de Menzingen !

Non moins arbitraires les décisions prises dans la valse estivale des mutations à laquelle nous assistons depuis quelques années, au terme desquelles nous voyons les prêtres les plus antilibéraux expédiés aux antipodes, tandis que ceux qui sont acquis aux espérances secrètes dudit Monseigneur Fellay sont méthodiquement placés aux postes clefs.

Arbitraires aussi les blâmes ou les réductions au silence de ceux qui parlent encore contre le Concile, la nouvelle messe, le modernisme, etc...

De tout cela résulte une sorte de terrorisme ecclésiastique de type “*stalinien*” ! (Le mot n'est pas de moi, mais de certains religieux qui en ont été victimes)

Le tout dans l'utilisation du **secret**, alors que ce qui est en question **c'est la FOI** dont la défense et les moyens de l'assurer constituent notre **Bien commun** à tous, du plus grand des évêques au plus humble des fidèles.

Le droit à la résistance

Alors que faire ?

Devons-nous être des “chiens muets”, nous taire, accepter sans broncher ces abus de pouvoir, et se résigner à voir une nouvelle fois les meilleurs de nos prêtres jetés à la rue, comme nous l'avons vu dans les années 1970 ? Mais cette fois dans un “ralliement” qui consommerait *la trahison* de l'œuvre de Monseigneur Lefebvre ?

Ou avons-nous le droit de résistance ?

Pourquoi ne pas demander son avis à Saint Thomas d'Aquin, notre docteur commun ?

« *Le gouvernement tyrannique n'est pas juste, parce qu'ordonné non au bien public, mais au bien particulier du gouvernement... Aussi le renversement de ce régime n'a pas le caractère d'une sédition, hors le cas où le renversement du régime tyrannique se ferait avec un tel désordre, qu'il entraînerait pour le pays plus de dommages que la tyrannie elle-même. Mais c'est bien plutôt le tyran qui est séditieux, lui qui entretient discordes et séditions dans le peuple qui lui est soumis, afin de pouvoir plus sûrement le dominer* » ⁽⁶⁾.

Le docteur angélique indique ainsi clairement que c'est le gouvernement tyrannique qui est l'agresseur. Tandis que le peuple, la communauté, ne fait qu'user du droit de légitime défense, qui appartient aux sociétés comme aux individus.

Dans le “*de regimine principum*”, le même saint Thomas précise :

⁶ Somme théologique IP XLII a.2, ad 3".

« Il semble que c'est plutôt par l'autorité publique que l'on doit s'opposer à la tyrannie des princes, et non par l'entreprise de quelques particuliers. Parce que, d'abord, si une société a le droit de se donner un roi, elle a également celui de le déposer ou de tempérer son pouvoir, s'il en abuse tyranniquement Et il ne faut pas croire que cette autorité agisse d'une manière injuste en chassant un tyran qu'elle s'est donnée (...) parce qu'en se conduisant en mauvais prince dans le gouvernement de l'État, il a mérité que ses sujets brisassent le pacte d'obéissance ».

Nous avons le droit de résister !

Et comme il y va du service et de l'honneur du Christ-Roi de nous opposer aux trahisons qui veulent nous compromettre avec "l'église de l'homme", c'est notre devoir.

Ceux qui en auront le courage seront-ils assez nombreux pour sauver l'œuvre de Monseigneur Lefebvre ?

Je l'ignore !

Mais, avec la grâce de Dieu, s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là !

« Qui diligitis Dominum, odite matum » (Psaume 96)

(Vous qui aimez le Seigneur, haïssez le mal)

D'AUTRES VOIX S'ÉLÈVENT

Nous ne sommes pas seuls à parler contre des accords piégés, et à mettre en garde sur les dangers qui guettent les structures de la Tradition. Malgré une certaine léthargie qui endort bon nombre d'entre nous, ceux qui réfléchissent ont à leur disposition de nombreux moyens d'information.

On trouvera ci-après les titres de nombreux textes, presque tous disponibles par Internet. Ceux qui les désirent peuvent nous les demander en photocopie, en joignant 30 cm d'Euros par page, frais d'envoi compris.

(Les lettres des évêques ont été publiées par nous dans SLB 161, et ne sont pas mentionnées ci-dessous)

Cette liste n'est pas exhaustive, car d'autres documents ont pu nous échapper.

(...)

C'est la Guerre ! – "Sous la Bannière" N° 162 (Juillet et août 2012)

LE PRIX DE LA VÉRITÉ 40 Euros par an

Dans le déluge universel des mensonges, des tromperies, des illusions que nous vomissent la télévision, la radio et la presse, il n'est qu'un bien petit nombre de périodiques qui défendent les grandes vérités, et qui, à leur lumière, analysent les événements.

SOUS LA BANNIÈRE

EST UN DE CES BULLETINS

Vous y trouvez des informations et des analyses qu'aucun autre périodique ne vous livrera.

40 Euros par an LE PRIX DE LA LIBERTÉ

Ce bulletin bimestriel catholique est contrerévolutionnaire.

S'il disparaît, ce sera une victoire de la révolution athée et de son oppression contre les derniers défenseurs de l'ordre chrétien.

PENSEZ-Y

CAMPAGNE D'ABONNEMENTS DE PROPAGANDE

Aidez-nous à diffuser "Sous La Bannière"

Abonnez-vous, abonnez vos amis

ABONNEMENT AU BULLETIN "SOUS LA BANNIÈRE"

"Les Guillots" - 18260 VILLEGON (Bimestriel - 6 numéros par an)

M., Mme, Mlle Prénom
(rayer les mentions inutiles)

Adresse

Abonnement ordinaire 40 € - de soutien à partir de 46 € - Etranger 42 €
Chèques bancaires à l'ordre de A.-M. Bonnet de Viller ou CCP A.-M. Bonnet de Viller 30 173 05 V La Source

LISTE DE VOS AMIS QUE VOUS ABONNEZ A TARIF RÉDUIT

(10 € par abonné)

NOMS (Précisez M., Mme, Mlle)

ADRESSES